

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 281
27 mars 2018**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-unième (281^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 27 mars 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(M)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 00.

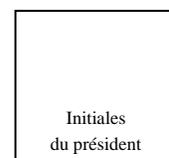
Initiales
du président

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 20 février 2018 (No 279) et de la séance extraordinaire du mardi 20 mars 2018 (No 280)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 20 février 2018 (No 279) et de la séance extraordinaire du mardi 20 mars 2018 (No 280)
6. Calendriers scolaires 2018-2019 (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
7. Mandat – Appel d'offres pour le programme d'aide aux employés (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
8. Autorisation de signature – Protocole échange de terrains – École Roméo-Salois (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
9. Octroi de contrat – Réfection des sanitaires – École St-Guillaume (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Octroi de contrat – Réfection des murs intérieurs – École Jeanne-Mance (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Octroi de contrat – Réfection de la maçonnerie – École Roméo-Salois (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
12. Octroi de contrat – Réfection de la toiture – École Notre-Dame-du-Bon-Conseil (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
13. Octroi de contrat – Réfection de l'entrée électrique – École La Poudrière (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) **(REPORTÉ)**
14. Octroi de contrat – Remplacement des chambres froides – École Marie-Rivier (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Octroi de contrat – Remplacement du revêtement extérieur – École Saint-Jean-de-Wickham (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
16. Octroi de contrat – Réfection de la cour asphaltée – École Bruyère (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**) **(REPORTÉ)**
17. Délégation à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec (**Direction générale – Dossier de décision**)
18. Liste des chèques émis (**M. Marc Bergeron – Dossier d'information**)
19. Période réservée au comité de parents
20. Période réservée au président
21. Période réservée à la direction générale

SUITE, PAGE 3



22. Affaires nouvelles

22.1 Motion de félicitations – Laurie-Anne Rivard – Mérite en français – SSJB Centre-du-Québec

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2476/2018

Les items 13 et 16 sont reportés et seront étudiés à une date ultérieure. Un élément est ajouté à l’item 22 (*Affaires nouvelles*), en l’occurrence : *22.1 Motion de félicitations – Laurie-Anne Rivard – Mérite en français – SSJB Centre-du-Québec*.

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M. Alain Charest, d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L’ASSISTANCE

Madame Viviane Bergeron interpelle le conseil au sujet du projet d’école alternative, dont les activités débuteront en septembre 2018. Elle fait partie des parents dont les enfants n’ont pas été choisis, lors du processus de sélection.

Bien qu’elle ne mette pas en doute la légitimité du processus et des instances qui l’ont mené, elle demande au conseil de se pencher sur la possibilité de mettre en place deux comités (*parents/CS*), un qui étudierait des pistes de solution pour ajouter des places-élèves et un autre qui aborderait le mode de sélection des élèves.

Pour sa part, M^{me} Nathalie Chevrier demande au conseil s’il a l’intention d’étudier la situation pour les années futures.

Le président de la commission scolaire, M. Jean-François Houle, rétorque que le conseil est conscient du fait qu’au terme de tout processus de sélection, il y a toujours des laissés pour compte, des mécontents et qu’il est malheureux qu’il en soit ainsi. Toutefois, la procédure mise en place pour sélectionner les élèves de l’école alternative est conforme à l’énoncé de vision adopté par la commission scolaire, laquelle prône l’équité envers tous les élèves et n’est pas de nature élitiste.

Il indique qu’à ce stade-ci, alors que l’organisation scolaire 2018-2019 est bien enclenchée, il y a peu d’espoir de modifier la capacité d’accueil de l’école alternative. Pour les années subséquentes, même si la commission scolaire faisait une demande d’ajout d’espace au ministère de l’Éducation, cela n’assure pas nécessairement une réponse positive du gouvernement.

Quant à la mise en place de comités, le conseil prend la demande en délibéré.

Quoi qu’il en soit, le président affirme que le conseil des commissaires est persuadé qu’à défaut de pouvoir accepter tous les candidats dans ses programmes particuliers (dont l’école alternative), les élèves de la commission scolaire pourront toujours œuvrer dans des milieux de vie intéressants.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

Initiales
du président

4. DISPENSE de LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 20 FÉVRIER 2018 (NO 279) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 MARS 2018 (NO 280)

RÉSOLUTION CC : 2477/2018

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis :

- que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 20 février 2018 (No 279) et de la séance extraordinaire du mardi 20 mars 2018 (No 280).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 20 FÉVRIER 2018 (NO 279) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 MARS 2018 (NO 280)

RÉSOLUTION CC : 2478/2018

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M. Marc Bergeron :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi 20 février 2018 (No 279) et de la séance extraordinaire du mardi 20 mars 2018 (No 280).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. CALENDRIERS SCOLAIRES 2018-2019 (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

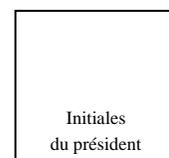
Comme prévu par la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement.

Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1^{er} mai, la commission scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe.

Pendant l'année de travail, vingt (20) jours, dont trois (3) mobiles, doivent être consacrés à la planification, l'organisation et l'évaluation des activités d'enseignement en dehors de la présence des élèves. Ces trois (3) jours mobiles sont identifiés comme jours de classe et seront utilisés comme journées de planification à raison d'une pour une s'il n'y a pas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement. Incidemment, nous avons dû tenir compte des élections provinciales le 1^{er} octobre prochain.

Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil.

SUITE, PAGE 5



Le conseil des commissaires a considéré tous ces éléments et a tenté d'en tenir compte afin de minimiser les impacts tout en ne perdant pas de vue l'objectif incontournable visant à répondre le mieux possible aux besoins de formation et de persévérance scolaire. En ce sens, bon nombre de journées pédagogiques sera consacré à de la formation.

RÉSOLUTION CC : 2479/2018

- CONSIDÉRANT que la commission scolaire a la responsabilité d'établir un calendrier scolaire;
- CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé comme il se doit à la consultation sur le calendrier 2018-2019, auprès de tous les groupes concernés;
- CONSIDÉRANT que les avis émis par les différents groupes consultés ne sont pas tous conciliables;
- CONSIDÉRANT que les besoins reliés à la formation et à l'accompagnement du personnel enseignant continuent d'être très grands;
- CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente locale du personnel enseignant relatives au calendrier.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras :

- d'adopter les calendriers scolaires 2018-2019, pour le secteur jeunes, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle excluant le calendrier du secteur carcéral, documents joints et faisant partie du présent procès-verbal étant entendu que :
 - les calendriers sont conformes à la convention collective;
 - des activités de formation se dérouleront dans la grande majorité des journées pédagogiques;
 - trois (3) journées serviront en cas de fermeture des classes due à une tempête, à une loi ou un règlement édicté par le gouvernement.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

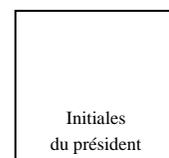
7. MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

En 2015, la Commission scolaire des Chênes joignait un regroupement d'achats dans le domaine des programmes d'aide aux employés (PAE) mis sur pied par La Fédération des commissions scolaires du Québec. Le contrat fut éventuellement adjugé au *Groupe Renaud*, aujourd'hui propriété de la firme Morneau Shepell.

Ce regroupement d'achats arrive à échéance le 30 juin 2018.

Afin d'assurer la continuité de ce service, la FCSQ a conclu un protocole d'entente avec Collecto afin d'offrir un programme d'aide aux employés au réseau de l'éducation. La signature de ce protocole d'entente fait suite à l'Entente de partenariat en vigueur entre la FCSQ et Collecto, services regroupés en éducation; Collecto se nommait auparavant Centre collégial des services regroupés (CCSR).

SUITE, PAGE 6



Considérant les économies potentielles quant à la gestion du contrat et de coût des services, il y a lieu de considérer la participation de la Commission scolaire des Chênes à un tel regroupement.

RÉSOLUTION CC : 2480/2018

CONSIDÉRANT que la commission scolaire utilise des services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel auprès de la firme Morneau Shepell vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la FCSQ a conclu un protocole d'entente avec Collecto afin d'offrir un programme d'aide aux employés au réseau de l'éducation;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres tient compte d'une préoccupation pour l'achat régional;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire trouve un avantage administratif et financier à joindre ce regroupement à l'occasion de cette opération;

CONSIDÉRANT que dans sa Politique de gestion contractuelle, la commission scolaire favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique au plan économique, pour autant que cette façon de faire n'ait pas pour effet de mettre en péril l'économie régionale dans le secteur visé par l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire des Chênes de participer à ce regroupement de services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation de pouvoirs au conseil des commissaires.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Gaétan Delage :

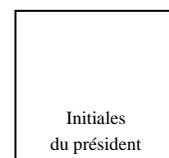
- d'autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au Regroupement d'achats pour les services professionnels dans le cadre d'un programme d'aide aux employés de Collecto.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE ÉCHANGE DE TERRAINS – ÉCOLE ROMÉO-SALOIS (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Concrètement, la municipalité souhaite implanter un centre communautaire, de même qu'une patinoire munie d'un toit derrière l'école Roméo-Salois. La municipalité a fait part de ses besoins à la Commission scolaire des Chênes et souhaite, notamment, que cette dernière retire son droit de refus, afin d'aller de l'avant avec son projet et acquérir des parties de terrain. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est impliquée dans les pourparlers.

SUITE, PAGE 7



La SQI demande à ce stade-ci d'obtenir une résolution de signature de la part de la Commission scolaire des Chênes et de la part de la municipalité pour compléter un premier projet de protocole.

Le protocole et les modalités qui accompagnent l'échange des terrains seront présentés ultérieurement au conseil des commissaires.

RÉSOLUTION CC : 2481/2018

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ont convenu de procéder à des échanges de terrains dans le parc Yvon-Lambert afin de répondre plus adéquatement aux besoins des deux institutions;

CONSIDÉRANT que la Société québécoise des Infrastructures exige une résolution autorisant les signatures au nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que ce nouveau protocole sera soumis au conseil des commissaires avant ladite signature.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES SANITAIRES – ÉCOLE ST-GUILLAUME (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection des sanitaires de l'école St-Guillaume.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 16 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 20 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

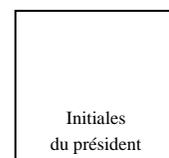
Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 188 110 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2482/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

SUITE, PAGE 8



CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des sanitaires à l'école St-Guillaume à l'entreprise Construction J.C. Guèvremont inc., au montant de 182 200.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DES MURS INTÉRIEURS – ÉCOLE JEANNE-MANCE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection des murs intérieurs de l'école Jeanne-Mance.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 23 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 21 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en avril 2018 pour se prolonger jusqu'en septembre 2018.

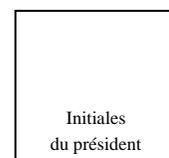
Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 420 553 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2483/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

SUITE, PAGE 9



CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras :

- d'octroyer le contrat pour la réfection des murs intérieurs à l'école Jeanne-Mance à l'entreprise Construction Bertrand Dionne inc., au montant de 366 575.19 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – ÉCOLE ROMÉO-SALOIS (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*.

Le projet consiste à la réfection de la maçonnerie de l'école Roméo-Salois.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 27 février 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 22 mars 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en septembre 2018.

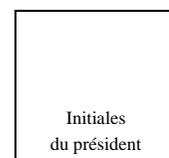
Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 165 878 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2484/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2013-2014*;

SUITE, PAGE 10



CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la maçonnerie à l'école Roméo Salois à l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., au montant de 160 000.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE – ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste à la réfection de la toiture de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 6 mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 23 mars 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01).

Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

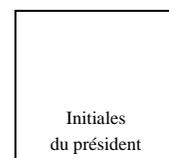
Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 106 530 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2485/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

SUITE, PAGE 11



CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M^{me} Andrée-Anne Aubin :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture à l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'entreprise Toitures Techni-Toit inc., au montant de 53 800.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

14. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES CHAMBRES FROIDES – ÉCOLE MARIE-RIVIER (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste au remplacement de deux chambres froides de l'école Marie-Rivier.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 7 mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 26 mars 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 134 233 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 12

RÉSOLUTION CC : 2486/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M. Patrick Lagueur :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement de deux chambres froides à l'école Marie-Rivier à l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., au montant de 145 460.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-WICKHAM (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*.

Le projet consiste au remplacement du revêtement extérieur de l'école Saint-Jean-de-Wickham.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 7 mars 2018.

Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 27 mars 2018, à 15 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*.

Les travaux débuteront en mai 2018 pour se prolonger jusqu'en août 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 151 591 \$ avant taxes.

SUITE, PAGE 13

RÉSOLUTION CC : 2487/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M^{me} Lyne Bélanger et appuyé par M^{me} Manon Rivard :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du revêtement extérieur à l'école Saint-Jean-de-Wickham à l'entreprise Construction Rénovation Forest inc., au montant de 159 159.15 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DE LA COUR ASPHALTÉE – ÉCOLE BRUYÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

L'ÉTUDE DE CE POINT EST REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

17. DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (Direction générale – Dossier de décision)

La Fédération des commissions scolaires du Québec tiendra prochainement son assemblée générale annuelle. Les commissions scolaires qui sont membres de la FCSQ doivent déléguer leurs représentants par voie de résolution.

Le nombre de représentants par commission scolaire est déterminé dans les règlements de la Fédération et tient compte du nombre d'élèves d'une commission scolaire.

La commission scolaire a droit de déléguer quatre représentants. Comme les représentants doivent être délégués par voie de résolution, il y a aussi lieu de déléguer deux substituts en cas d'empêchement d'une des personnes déléguées.

Initiales
du président

RÉSOLUTION CC : 2488/2018

CONSIDÉRANT que la commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée générale annuelle de la FCSQ la commission scolaire est représentée par les commissaires qui ont été formellement désignés par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants autorisés pour la commission scolaire est de quatre.

Il est proposé par M. Israël Poulin et appuyé par M. Marc Bergeron :

- que les délégués de la Commission scolaire des Chênes à l'assemblée générale annuelle et au congrès de la FCSQ soient les personnes suivantes :

- M^{me} Isabelle Marquis
- M^{me} Lyne Bélanger
- M^{me} Guylaine Lavigne

À titre de substitut :

- M. Israël Poulin (*sous réserve de l'éligibilité de ce dernier*)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (M. Marc Bergeron– Dossier d'information)

Monsieur Bergeron se dit satisfait des réponses à ses questions sur la liste des chèques émis n° 227.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La dernière rencontre du comité (le 21 mars 2018) a été consacrée à une présentation de l'organisme Autisme Centre-du-Québec.

Récemment, le comité s'est penché sur les programmes particuliers. Il déposera un mémoire sur ce sujet éventuellement.

20. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

SANS OBJET

21. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURIE-ANNE RIVARD – MÉRITE EN FRANÇAIS – SSJB CENTRE-DU-QUÉBEC (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2489/2018

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJB CQ) a procédé, le 17 mars 2018, à la remise du Prix George-Dor;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, la SSJB CQ a également décerné ses prix Mérite en français aux élèves ayant obtenu les meilleurs résultats lors de l'examen ministériel de 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT que Laurie-Anne Rivard, finissante à l'école Marie-Rivier en juin 2017, a obtenu la meilleure note chez les élèves de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT qu'elle fait donc partie des récipiendaires des prix Mérite en français;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Israël Poulin :

- de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à M^{me} Laurie-Anne Rivard, pour les résultats obtenus à l'examen ministériel de juin 2017 et l'obtention d'un prix Mérite en français de la SSJB.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle